

Lieu du séjour : ..... Date : .....

**INFORMATIONS ENFANT >**

NOM et Prénom : ..... Sexe : M  F

Né(e) le : ..... Âge : .....

Votre enfant est-il inscrit dans un centre social, si oui lequel ? .....

**LE RESPONSABLE DE L'ENFANT >** Père  Mère  Tuteur

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de Tél. : ..... N° de Portable : .....

Email : .....

**L'ENFANT EST-IL SUIVI >**

Par un éducateur spécialisé  Par une assistante sociale  Par un service social (UDAF, AEMO...)

**Coordonnées de la personne référente du suivi :**

Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Email : .....

**Renseignements sur le type de suivi :**

S'agit-il d'un suivi : médical  psychologique  financier

**LISTE DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT >**

- Attestation CAF du mois en cours (avec le quotient familial)
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Chèque de caution à l'ordre de la FAIL13 d'un montant de 40 €
- Attestation de Sécurité Sociale à jour
- Copie d'une pièce d'identité de l'un des parents (ou du tuteur égal)
- Certificat médical de moins de 3 mois mentionnant : « **apte à la vie en collectivité et pratique sportive + vaccinations à jour** »
- Une photo d'identité de l'enfant
- La fiche sanitaire remplie et signée
- Règlement intérieur signé

\*J'autorise l'organisateur à détruire le chèque de caution à l'issue du séjour si aucuns frais n'ont été avancés par les encadrants lors du séjour

# RÈGLEMENT DES SÉJOURS

## 1. ACTIVITÉS :

L'enfant participera aux activités programmées et celles qui pourraient être envisagées au cours du séjour. De même, toute activité hors du centre ne sera possible que par l'accompagnement de l'enfant ou du groupe d'enfants par un animateur référent.

## 2. DÉPART ET RETOUR :

La ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône prend en charge les enfants qui lui sont confiés le jour du départ à l'heure fixée et au point de rendez-vous indiqué sur les convocations, et ce jusqu'à la prise en charge par le responsable légal de l'enfant aux lieux et heures de retour.

De plus, la responsabilité de la ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône ne saurait être engagée pour tout incident ou accident survenu à l'enfant avant la prise en charge par la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches du Rhône le jour du départ, ainsi que le jour du retour entre le lieu de réception de l'enfant et son domicile.

En cas d'absence du responsable légal de l'enfant lors du retour du séjour aux lieux et dates prévus, l'enfant sera déposé à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche.

## 3. MESURE D'URGENCE :

En cas d'accident ou de malaise survenu durant le séjour, la direction du centre est autorisée par le présent règlement à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (transport, hospitalisation...). Les familles en seront immédiatement informées.

## 4. FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES :

Toutes les sommes avancées par le centre de vacances, pour le règlement des frais médicaux (honoraires du médecin, ambulance, radiographie, frais de pharmacie et d'hôpital, intervention chirurgicale...) seront intégralement remboursées par les familles. A charge pour celles-ci, de se faire rembourser ces frais par la Sécurité Sociale ou la CMU.

## 5. TRAITEMENT MÉDICAL :

Les médicaments et ordonnances devront être remis au responsable de séjour. La ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône décline toute responsabilité si cette clause n'est pas respectée.

## 6. LES OBJETS DE VALEUR :

Afin d'éviter la dégradation des affaires personnelles, il est recommandé de ne pas emporter des objets de valeur ni de porter des tenues auxquelles les enfants tiennent particulièrement.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

En effet, les téléphones portables, les tablettes, les bijoux, les vêtements de marque...ne sont pas assurés lors du séjour. Les enfants sont donc entièrement responsables de leurs biens.

## 7. ARGENT DE POCHE :

L'argent des enfants est récupéré par l'équipe pédagogique et rangé dans un coffre-fort. Il est préférable de mettre l'argent dans une enveloppe avec nom et prénom de l'enfant ainsi que la somme.

#### **8. COMPORTEMENT :**

Les enfants se doivent de respecter les règles de vie en collectivité et doivent faire preuve de politesse à l'égard du personnel d'encadrement et de leurs camarades. En cas d'indiscipline, un entretien téléphonique de la direction avec les parents peut être organisé.

Il est strictement interdit d'amener et de consommer des cigarettes ou produits stupéfiants au sein de la colonie, également durant les sorties, et ceci durant la totalité du séjour.

#### **9. RETOUR ANTICIPÉ :**

En cas de problème grave de comportement et si aucune autre solution n'est possible, la direction se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant. Le renvoi sera immédiat et le rapatriement sera à la charge des parents.

Les frais de remplacement ou de réparation pour toute détérioration de matériel, de mobilier ou des locaux occasionnés par un enfant, seront à la charge des parents.

#### **10. ALIMENTATION SPÉCIFIQUE :**

Seuls les régimes alimentaires sur avis médical pourront être suivis. Tous ces temps font partie intégrante du projet pédagogique du séjour et chaque enfant inscrit devra y participer. Ceci, afin de maintenir la cohésion du groupe, de ne pas altérer les capacités physiques et sportives et de ne pas mettre en danger sa santé par défaut d'alimentation.

#### **11. DROIT A L'IMAGE**

Je donne mon accord pour que mon enfant soit pris en photo ou filmé durant son séjour ainsi qu'à la publication de ces images dans la presse, sur le site de La ligue de l'Enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône ou dans tout but non commercial et note que la publication ne donne pas droit à une rémunération.

Si NON, cochez la case :

Date et Signature « mention lu et approuvé »

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS >

N° Sécurité sociale : .....

Nom et adresse de l'Assurance Responsabilité Civile :  
.....

N° adhérent ou police : .....

N° CAF : ..... Quotient Familial CAF : .....

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT >

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?			L'enfant a-t-il des problèmes ?	
Rubéole	Varicelle	Scarlatine	D'Asthme ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	De Scoliose ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Coqueluche	Oreillons	Rougeole	D'Incontinence ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	D'Allergie ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : .....

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement ? Oui  Non

*Si oui, joindre une copie de l'ordonnance, avec les médicaments correspondants dans leur emballage d'origine marqué au nom de l'enfant - sans oublier la notice.*

S'il s'agit d'une fille est-elle réglée ? Oui  Non

Votre enfant porte-t-il des lunettes ? Oui  Non

*Si oui, précisez à quels moments il peut s'en passer ou s'il doit les porter en permanence :*  
.....

## RECOMMANDATIONS DES PARENTS - DIFFICULTÉ DE SANTÉ - RÉGIME ALIMENTAIRE >

Si oui, précisez si un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) a été mis en place ? Oui  Non

## AUTORISATION PARENTALE >

Je soussigné(e) ....., Père, Mère, Tuteur responsable de l'enfant .....  
Autorise le directeur du centre de vacances à faire soigner notre fils, notre fille et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale suivant les prescriptions des médecins. Je m'engage à rembourser tous les frais médicaux avancés par le centre de vacances.

**Conditions d'annulation** : Aucune annulation ne donnera lieu à un remboursement, excepté pour des raisons médicales, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, certificat d'hospitalisation...).

**Conditions de renvoi et de rapatriement** : Si l'enfant est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

## EN CAS D'ABSENCE DU RESPONSABLE DE L'ENFANT, PERSONNE JOIGNABLE ET AUTORISE A RECUPERER L'ENFANT : (aucun enfant ne pourra partir seul au retour du séjour)

NOM : ..... Prénom : ..... N° de tél. : .....

À ..... Le ..... Signature des parents :